



**PROVINCE DE QUEBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 1er décembre 2014*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipale de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à St-Odilon-de-Cranbourne, le premier jour du mois de décembre, deux mille quatorze, à vingt heures.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Marjolaine Deblois  
Denise Roy

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Patrice Giguère  
Mario Boily

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

**Est également présente :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

**1. Ouverture de la séance**

- 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**2. Administration générale et greffe**

- 2.1. Adoption du procès-verbal de novembre 2014
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Budget OMH
- 2.4. Adoption règlement 322-2014 : Plan d'urbanisme
- 2.5. Adoption règlement 324-2014 : Règlement de zonage
- 2.6. Adoption règlement 325-2014 : Règlement de lotissement
- 2.7. Adoption règlement 326-2014 : Règlement de construction
- 2.8. Adoption règlement 327-2014 : Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction
- 2.9. Salaire employés 2015
- 2.10. Calendrier des séances ordinaires 2015
- 2.11. Transfert surplus accumulé
- 2.12. Intérêt sur compte de taxes
- 2.13. Signataire contrat vente terrain
- 2.14. Commandites (Brunch bénéfique du temps des fêtes, Opération Nez Rouge Etchemins, Multi-aventure 2015, Opération Nez Rouge Beauce-Nord)

**3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

- 3.1. Dépôt pour vêtements

**4. Travaux publics**

- 4.1. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier
- 4.2. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 4.3. Ancienne boîte à gravier Sterling 2002
- 4.4. Compensation surveillance soir chemins d'hiver
- 4.5. Emprise routière rue Langevin

**5. Sécurité public et incendie**

- 5.1. Soumission 2014-05 Camion autopompe-citerne
- 5.2. Comité sécurité public MRC

5.3. Démission pompier

**6. Loisir et activités culturelles**

6.1. Incitative d'investissement local

**7. Varia**

**8. Période de question**

**9. Divers**

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

9.3. Date de la préséance

**10. Levée de l'assemblée**

**1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 1.1-01-12-2014**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que l'ordre du jour de cette séance soit accepté avec l'ajout du point 7.1 Circulation des VTT sur la rue Langevin.

Adoptée

**2.1 Adoption du procès-verbal de novembre 2014**

**Résolution 2.1-01-12-2014**

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le procès-verbal de novembre soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

**2.2 Adoption des comptes**

**Résolution 2.2-01-12-2014**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 1<sup>er</sup> décembre au montant de 205 188,99\$.

Adoptée

**2.3 Budget OMH**

**Résolution 2.3-01-12-2014**

ATTENDU QUE le budget 2015 de l'Office Municipal d'Habitation a été approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE ce budget mentionne des revenus de 87,701\$ et des dépenses de 114,761\$ laissant un déficit de 27,690\$;

ATTENDU QUE le déficit est absorbé par la Société d'Habitation du Québec à 90%, soit 24,921\$ et par la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne à 10%, soit 2,769\$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'approuver le budget 2015 de l'Office Municipal d'Habitation tel que présenté et de s'engager à assumer la quote-part investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

Adoptée

## **2.4 Adoption règlement 322-2014 : Plan d'urbanisme**

### **Résolution 2.4-01-12-2014**

ATTENDU QUE le *Plan d'urbanisme* de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a été adopté en juin 1990;

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier son *Plan d'urbanisme* de façon à le rendre conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également remplacer son *Plan d'urbanisme* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a été tenue le 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le *Plan d'urbanisme* soit adopté tel que déposé.

Adoptée

## **2.5 Adoption règlement 324-2014 : Règlement de zonage**

### **Résolution 2.5-01-12-2014**

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage* de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a été adopté en juillet 1990;

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier son *Règlement de zonage* de façon à le rendre conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également remplacer son *Règlement de zonage* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a été tenue le 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le *Règlement de zonage* soit adopté tel que déposé.

Adoptée

## **2.6 Adoption règlement 325-2014 : Règlement de lotissement**

### **Résolution 2.6-01-12-2014**

ATTENDU QUE le *Règlement de lotissement* de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a été adopté en juillet 1990;

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son *Règlement de lotissement* de façon à le rendre conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également remplacer son *Règlement de lotissement* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a été tenue le 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le *Règlement de lotissement* soit adopté tel que déposé.

Adoptée

## **2.7 Adoption règlement 326-2014 : Règlement de construction**

### **Résolution 2.7-01-12-2014**

ATTENDU QUE le *Règlement de construction* de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a été adopté en juillet 1990;

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier son *Règlement de construction* de façon à le rendre conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également remplacer son *Règlement de construction* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a été tenue le 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le *Règlement de construction* soit adopté tel que déposé.

Adoptée

## **2.8 Adoption règlement 327-2014 : Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction**

### **Résolution 2.8-01-12-2014**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les permis et certificats* de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a été adopté en juillet 1990;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite remplacer son *Règlement sur les permis et certificats* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a été tenue le 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le *Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction* soit adopté tel que déposé.

Adoptée

## **2.9 Salaire employé 2015**

### **Résolution 2.9-01-2014**

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'accorder une augmentation de 1.12\$/h à la Directrice générale et de revoir ce point à la séance du budget et lors de l'élaboration des échelles salariales.

Adoptée

## **2.10 Calendrier des séances ordinaires 2015**

### **Résolution 2.10-01-12-2014**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec [ou 319 de la Loi sur les cités et villes] prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015. Ces séances débiteront à 20h:

Lundi 5 janvier  
Lundi 2 février  
Lundi 2 mars  
Lundi 13 avril  
Lundi 4 mai  
Lundi 1er juin

Lundi 6 juillet  
Lundi 3 août  
Lundi 14 septembre  
Lundi 5 octobre  
Lundi 2 novembre  
Lundi 7 décembre

Adoptée

### **2.11 Transfert surplus accumulé**

#### **Résolution 2.11-01-12-2014**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'affecter un montant de 250 000\$ du surplus accumulé au budget courant incluant le remplacement de l'équipement à neige du camion Sterling 2002.

Adoptée

### **2.12 Intérêts sur compte de taxes**

#### **Résolution 2.12-01-12-2014**

ATTENDU QUE certains comptes de taxes ont un solde en date du 1<sup>er</sup> décembre composé seulement d'intérêts;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'ajuster les intérêts sur les balances comptes de taxes à zéro pour ceux dont le solde est inférieur à 8,00\$. Des suivis téléphoniques seront faits pour ceux dont les soldes en intérêts sont supérieurs à ce montant.

Adoptée

### **2.13 Signataire contrat vente terrain**

#### **Résolution 2.13-01-2014**

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de désigner comme signataire M. André Labbé, maire et Mme Dominique Giguère, directrice générale pour tous futurs contrats de vente de terrain par la municipalité.

Adoptée

### **2.14 Commandites (Brunch bénéfice du temps des fêtes, Opération Nez Rouge Etchemin, Multi-Aventure, Opération Nez Rouge Beauce-Nord)**

#### **Résolution 2.14-01-12-2014**

ATTENDU QUE les fermières de Saint-Odilon tiennent leur brunch bénéfice annuel le 7 décembre prochain;

ATTENDU QUE Opération Nez Rouge des Etchemins sollicite de l'aide financière pour sa campagne 2014;

ATTENDU QUE le programme Multi-Aventure se tiendra à l'été 2015;

ATTENDU QUE Opération Nez Rouge pour la région de Beauce-Nord demande un commandite;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'accorder une commandite de 200,00\$ au fermières de Saint-Odilon, 50,00\$ à Opération Nez Rouge des Etchemins, 100,00\$ par jeunes inscrits de Saint-Odilon au programme Multi-Aventure et 100,00\$ à Opération Nez Rouge de Beauce-Nord.

Adoptée

### **3.1 Dépôt pour vêtements**

#### **Résolution 3.1-01-12-2014**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de refuser la demande pour le dépôt d'un conteneur à vêtements sur le terrain de la Municipalité.

Adoptée

#### **4.1 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier**

##### **Résolution 4.1-01-12-2014**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil que :

- Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 000,00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

#### **4.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

##### **Résolution 4.2-01-12-2014**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a pris connaissance des modalités d'application du volet d'Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée

#### **4.3 Ancienne boîte à gravier Sterling 2002**

##### **Résolution 4.3-01-12-2014**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil que la directrice générale procède à la vente de l'ancienne boîte à gravier du Sterling 2002.

Adoptée

#### **4.4 Compensation surveillance de soir des chemins d'hiver**

##### **Résolution 4.4-01-12-2014**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de refuser la demande des employés de voirie concernant l'ajout d'une prime pour la surveillance de soir des chemins d'hiver.

Adoptée

#### **4.5 Emprise routière rue Langevin**

##### **Résolution 4.5-01-12-2014**

ATTENDU QUE le déneigement des trottoirs de la Municipalité s'effectue cette année à l'aide d'un équipement Bombardier;

ATTENDU QUE la gratte de cet équipement est un peu plus large que le trottoir;

ATTENDU QUE certains terrains ont été endommagés lors de la première opération déneigement et que ces dommages se retrouvent sur l'emprise routière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'expédier une lettre aux propriétaires adjacents aux trottoirs pour que ceux-ci, s'ils le désirent, procèdent au correctif nécessaires pour assurer le bon déroulement des opérations de déneigement puisque ces dommages ont toujours lieu à l'intérieur de l'emprise du chemin.

Adoptée

### **5.1 Soumission 2014-05 Camion autopompe-citerne**

#### **Résolution 5.1-01-12-2014**

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit une de la compagnie Héloc Ltée et une de Maxi-métal;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Maxi-métal est conforme et celle de Héloc Ltée est non-conforme;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par Maxi-métal est plus élevé que le budget prévu à cette fin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de débiter une négociation avec le soumissionnaire conforme, tel que prévu par le Code municipal.

Adoptée

### **5.2 Comité sécurité public MRC**

Le maire invite les conseillers à la prochaine réunion du comité de sécurité public de la MRC Robert-Cliche qui se tiendra le 8 décembre prochain à 8h au restaurant Marilou de Saint-Odilon.

### **5.3 Démission pompier**

#### **Résolution 5.3-01-12-2014**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'accepter la démission de M. Jimmy Maheux en tant que pompier pour la Municipalité.

Adoptée

### **6.1 Subvention Initiative d'investissement local**

La directrice générale informe le conseil que la demande de subvention dans le cadre du programme d'Initiative d'investissement local a été acceptée et que la Municipalité recevra un montant de 26 106\$ pour la réfection de la salle communautaire.

### **7.1 Circulation des VTT sur la rue Langevin**

Le maire explique que des démarches sont en cours par le club de VTT pour un trajet permettant de circuler sur une portion de la rue Langevin.



## **8. Période de questions**

Des citoyens se demandent si les morceaux de tourbes arrachés lors de les dernières opérations de déneigement seront ramassés le long de la rue Langevin.

## **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

## **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

## **9.3 Date de la préséance**

Il n'y aura pas de préséance pour l'assemblée du conseil de janvier considérant le congé des Fêtes.

## **10. Levée de l'assemblée**

### **Résolution 10-01-12-2014**

Il est proposé par Mario Boily que la séance soit levée à 21h55.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

*André Labbé,*  
**Maire.**

---

*Dominique Giguère,*  
**Directrice générale,**  
**Secrétaire-trésorière.**